

Lunettes de protection oculaire balistique

Référence SES1



- Sur Lunettes de protection avec une bonne protection latérale (convient également au porteur de lunettes) : équipement de protection individuelle.
- Lunettes de protection adaptées au champ de tir.
- Certifié selon EN 12312-1, EN 166, EN 170 et STANAG 4296/2920 (protection oculaire balistique).
- Matériau du cadre incassable polycarbonate.
- Lentille en polycarbonate avec revêtement antibuée.
- Protection 100% UVA, UVB et UVC.
- Convient aussi comme équipement médical pour se protéger du danger d'infection.

